



COMITE DE QUARTIER JEAN JAURES

COMPTE-RENDU DE LA REUNION #6

Lundi 19 septembre 2022

De 18h30 à 21h

Salle du 103, rue M. Arnoux

ETAT DES PRESENCES

PRESENTS

M. Emmanuel BECKER, Mme Céline CHELTIEL, Mme Paule COHEN, M. Henri COLOMB, Mme Eve DELFINER, M. Thibault D'HARCOURT, M. Philippe DUPRAZ, Mme Marie-Ange FAURE, Mme Isabelle GIRAUD, M. Kévin GOARNISON, et M. Jérôme PEYROU, membres du Collège des habitants.

M. Pascal HUREAU, Président du Comité de quartier.

Mme Isabelle LEMÉE, Vice-présidente du Comité de quartier.

M. Paul-André MOULY, Maire-adjoint aux Mobilités, à la Voirie, au Stationnement et au Partage de l'espace public.

M. Maxime VETILLARD, Conseiller municipal délégué aux Associations.

Mme Anne-Charlotte GRÜNER, Représentante des commerçants du quartier.

Mme Camille GENCO, Mme Virginie CANDUSSO et M. Williams TESTE, Pôle Démocratie participative.

EXCUSES

M. Denis ROSSI, Représentant de l'association de quartier.

Mme Ania BEZNIA, M. Mihai DOBRIN, Mme Anne-Sophie VALENTIN et Mme Dominique GRANGER, membres du Collège des habitants.

ABSENTS

M. Guillaume DALLERY, Mme Dominique DYE, Mme Marine LE LOUARN, Mme Emilie ETOT, M. Antoine LOPEZ, M. Jean-Charles RAULT, M. Missoum MEBAREK et Mme Catherine YAHIAOUI SAUREL, membres du Collège des habitants.

RAPPEL ORDRE DU JOUR

- I. Présentation des associations de quartier par M. Maxime VETILLARD.
- II. Présentation du Plan de Mobilité par M. Paul-André MOULY.
- III. Comptes rendus des travaux et réflexions des commissions.
- IV. Echanges.

PREAMBULE

La réunion est présidée dans un premier par Mme Isabelle LEMÉE (jusqu'à 19h), M. Pascal HUREAU étant retenu par des obligations professionnelles.

Mme LEMÉE accueille les participants et demande si un membre du comité accepterait d'être secrétaire de séance afin de rédiger le compte rendu. En l'absence de volontaire, c'est donc le Pôle Démocratie participative qui se chargera de la rédaction du document.

Mme LEMÉE laisse ensuite la parole à M. Maxime VETILLARD.

I. PRESENTATION DES ASSOCIATIONS DE QUARTIER PAR M. MAXIME VETILLARD

M. Maxime VETILLARD donne les informations suivantes :

- Depuis 2 ans il existe un service entièrement dédié aux associations : le Service de la Vie Associative (associations@ville-montrouge.fr / 01 46 12 73 40).

La Ville de Montrouge recense plus de 200 associations dont 6 associations de quartier :

- Haut-Mesnil Grand Sud pour le quartier PLEIN SUD,
- Le Parc pour le quartier FERRY-BUFFALO,
- Interlude pour le quartier MONTROUGE EST,
- Le Soleil de la Porte de Montrouge pour le quartier PORTES DE MONTROUGE,
- L'association du Vieux Montrouge pour le quartier VIEUX MONTROUGE
- et enfin Le Village Jean Jaurès pour le quartier JEAN JAURES.

Les 4 premières sont actives, l'association du Vieux Montrouge est à l'arrêt depuis quelques années et Le Village Jean Jaurès vient d'être mise en sommeil après plusieurs années de présidence assurées par M. Denis ROSSI.

Pour créer ou reprendre une association il suffit d'un président et d'un trésorier – même s'il est préférable d'avoir aussi un secrétaire.

Les associations de quartier à Montrouge jouent un rôle important dans la vie des quartiers. Elle regroupe habitants et commerçants aspirant à un cadre de vie harmonieux. Les objectifs sont de défendre les intérêts du quartier, d'améliorer le cadre de vie avec l'aide de la municipalité et enfin d'organiser des événements (fête de quartier, événements sportifs, culturels et loisirs et autres animations...). Elles créent ainsi du lien social.

A Montrouge, les associations de quartier peuvent s'adresser à la Ville pour toute demande de communication et soutien logistique – notamment lors de l'organisation de

leurs événements. Elles n'ont pas de locaux mis à disposition par la ville et ne sont pas subventionnées. Leur équilibre financier est assuré par l'organisation d'un vide grenier (l'occupation de l'espace public est alors accordée à titre gracieux, ainsi que la logistique). Les recettes générées leur permettent ainsi d'organiser d'autres animations.

L'association Le Village Jean Jaurès est donc à la recherche de personnes intéressées pour la faire renaître.

Suite à cette présentation certaines remarques sont formulées :

Quelles étaient les animations et actions de l'association ? M. Maxime VETILLARD répond : principalement l'organisation d'un vide grenier et des lotos.

M. Jérôme PEYROU partage son expérience en tant que président de l'association de rue « Pelletan autrement ». Il a lui-même tenté de faire du lien social entre les habitants du quartier et la mairie, en faisant notamment remonter les nuisances provoquées par les bus qui empruntent à toute vitesse la rue Camille Pelletan pour rentrer au centre bus de Malakoff et les problèmes liés aux dealers et rien n'a été fait depuis des années. M. Maxime VETILLARD indique ne pas avoir eu connaissance de ces éléments et en prend note.

Mme Anne-Charlotte GRÜNER propose, comme elle le fait avec l'association Haut-Mesnil Grand Sud, la collaboration de son association de commerçants en cas de reprise des activités de l'association du Village Jean Jaurès.

II. PRESENTATION DU PLAN DE MOBILITE PAR M. PAUL-ANDRE MOULY

M. Paul-André MOULY prend la parole pour présenter le futur plan de mobilité (voir Annexe 1).

Dans les grandes lignes, ce plan propose :

- Le passage à 30 km/h des rues secondaires.
- Mise à sens unique des rues secondaires ce qui induit un phénomène de boucle avec toujours 2 solutions pour aller d'un point à un autre.
- Le maintien du 50 km/h sur les axes principaux et les axes départementaux. Pour ces derniers la ville n'est pas compétente pour la limitation de vitesse.

M. Paul-André MOULY indique, suite à différentes questions, que :

- Le passage à 30 km/h des rues secondaires induit de fait la possibilité pour les cyclistes de pouvoir les emprunter à contre sens.
- Pour être efficace, une interdiction des livraisons aux véhicules de gros tonnage doit se prendre au niveau du territoire.

- Une consultation sera organisée pour la remise à sens unique de l'avenue de la République car il faut bien comprendre qu'il n'y aurait plus 2 mais 1 voie de circulation.
- 2 zones piétonnes sont envisagées : avenue de Verdun et rue de la Solidarité.

III. COMPTES RENDUS DES TRAVAUX ET REFLEXIONS DES COMMISSIONS

Pour rappel, le Comité de quartier est composé de 3 commissions : Animation et Solidarité, Incivilités et Sécurité et Mobilité.

Depuis la dernière réunion, seule la commission Incivilités et Sécurité a fait parvenir un compte-rendu de ses rencontres et réflexions. M. Thibault D'HARCOURT fait une présentation de ce compte rendu (voir Annexe 2). La commission revient sur ses préconisations déjà formulées en janvier 2022 (remises à la fin de l'Annexe 2), à savoir, la possibilité d'avoir des médiateurs comme à Malakoff car ce dispositif donnerait des résultats.

IV. ECHANGES

Voici les réponses aux questions apportées par les élus ou les services concernés depuis la dernière réunion du comité :

Question : CLSPDR/ problème de délinquance quartier JEAN JAURES/rues Camille Pelletan et Paul Bert en particulier, comment s'organisent les choses ?

Réponse : Le CLSPDR est une instance réunissant une fois par an tous les acteurs de la sécurité de la ville : le maire, maire-adjoints à la sécurité, le préfet, le procureur, le commissaire, les bailleurs sociaux, les directeurs d'établissement scolaire...

Une présentation des projets et des actions menés sur la ville durant l'année est faite par le commissaire, le chef de la police municipale ainsi que le maire adjoint à la sécurité. Durant le CLSPDR, il n'est pas abordé les problèmes quartier par quartier ou bien les affaires en cours. Toutefois, pour aborder et traiter les affaires courantes, le maire fait un point mensuel avec le commissaire, le chef de la police municipale, le directeur de la réglementation urbaine, le maire-adjoint à la sécurité ainsi que le directeur de Montrouge Habitat. La police municipale et nationale font un point tous les quinze jours et sont en contact en permanence en cas de besoin.

Concernant le restaurant « Eat Chicken », depuis 3 ans, il y a une tolérance zéro pour ces voitures stationnant devant avec, notamment, l'installation de caméra de vidéo protection. Elles sont verbalisées automatiquement à l'aide de celles-ci. La police municipale a constaté une forte baisse de ces stationnements gênants et les verbalisations sont moins nombreuses. L'action se poursuit toujours aujourd'hui.

Enfin pour les agitateurs de Camille Pelletan, les personnes sont bien connues des services de police municipale et nationale.

Question : Relance pour jour de collecte des poubelles jaunes / programmer un 2^{ème} jour ?

Réponse : Les quantités collectées aujourd'hui ne justifient pas encore l'organisation d'une seconde collecte d'emballages. La Ville observe néanmoins la progression des volumes collectés et propose effectivement à VSGP d'ajouter des bacs à emballages et retirer l'équivalent en bacs à ordures ménagères.

Question : En attendant la rénovation de l'îlot Marne/ Pelletan, le comité de quartier demande que la Police municipale verbalise au moins régulièrement les différents véhicules et notamment les camionnettes qui gênent la vision des feux tricolores au carrefour Marne/ Pelletan.

Réponse : La PM est avertie. Pour information, il y a une caméra à ce carrefour depuis avril et les vidéo-opérateurs peuvent verbaliser directement par caméra également. Ils sont également informés.

Question : Peut-on installer une 2^{ème} caméra au 9, rue Camille Pelletan ce qui permettrait une vision croisée sur la place ?

Réponse : Ce n'est pas prévu dans le plan de déploiement 2022 des caméras. Il y a d'autres secteurs prioritaires qui n'ont encore pas de caméras dont il est nécessaire de les doter.

Question : Attention à ne pas installer, rue Paul Bert, un commerce type Barber shop à la place du commerce de téléphonie afin de ne pas favoriser la présence d'individus bruyants, qui dealent, etc. ... L'implantation d'un commerce type magasin de musique ou toiletteur pour chiens serait la bienvenue. Cette remarque peut-elle être prise en compte ou y-a-t-il quelque chose de déjà prévu ?

Réponse: La ville préempte ce local commercial. Un appel à candidature peut être lancé avec une activité de toiletteur ou magasin de musique...peut-être également pour une activité de boutique éphémère pour les artisans Montrougiens.

Questions et remarques formulées lors de la réunion du jour et qui seront transmises aux services concernés pour réponse :

Question 1 : Une antenne relais (Free) va être installée par TDF sur le toit du 63, rue Périer. Peut-on savoir la catégorie de G car elle pourrait générer des problèmes de santé ?

Question 2 : En ces temps de nécessaires économies d'énergie, pourquoi les lumières de l'INSEE, avenue Verdier, restent-elles perpétuellement allumées la nuit (photo à l'appui) alors qu'il n'y a aucune activité ? Idem pour le Crédit Agricole rue Maurice Arnoux en face du temple ? Que peut faire la ville ? Réponse : le Maire a écrit à toutes les entreprises afin de mener ensemble une politique d'économie d'énergie.

Question 3 : Est-il possible d'installer une boîte à livres dans le parc Jean-Loup METTON ?

Question 4 : Pourrait-on trouver un endroit pour déposer les déchets verts, en dehors des déchetteries ? Par exemple au cimetière ?

Informations diverses :

Le renouvellement des Comités de quartier aura lieu fin 2023.

La prochaine édition des budgets participatifs aura lieu en 2023 (une édition tous les 2 ans)

La prochaine réunion publique de quartier se déroulera en novembre 2022 (date et lieu à confirmer).

La prochaine réunion du comité de quartier aura lieu en janvier 2023 (date et lieu à confirmer).

M. Pascal HUREAU annonce que tous les membres du comité sont invités, mardi 4 octobre, 18h30, à l'Hôtel de Ville pour un point d'étape sur l'élaboration de la Charte de l'urbanisme et du paysage à laquelle 2 représentants de chaque comité de quartier avaient participé en mars 2022.

A la demande générale, les réunions du comité débuteront désormais à 19h et non plus à 18h30.

CONCLUSION

Mme Isabelle LEMÉE et M. Pascal HUREAU remercient les participants pour leur présence et mettent fin à la réunion à 21h00.